

République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du lundi 18 juin 2018

Date de la convocation :
12/06/2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-huit juin l'assemblée régulièrement convoquée,

Membres en exercice :
15

s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.

Présents :
11

Présents :

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Christian BOURRELLY, Sandra CAMPIONE, José CHARROUX, Marie-Claude CLAEYS, Stéphanie GIOVANNONI, Paul LOMBARD, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Votants :
13

Secrétaire de séance:
Michèle MOUTTE

Excusés :

Représentés :

Monsieur Cyrille PRACHE par Madame Marie-Claude CLAEYS
Monsieur Daniel DELORY par Madame Michèle MOUTTE

Absents :

Louis BREMOND, Cathie MAZZOLINI

DE 2018 031

Objet: Renforcement du système de télégestion - demande de subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il devient nécessaire de renforcer notre système de télégestion sur le réseau AEP.

Il convient donc d'équiper en cello les compteurs de secteur suivants :

- compteur de la Morige
- compteur du réservoir des Agreniers
- compteur de la Combe de Vaux

Par ailleurs, il nous est conseillé d'ajouter une sonde pour la hauteur d'eau sur le réservoir principal.

Le coût total de cette opération s'élève à 7 109.50€ ht.

Considérant le courriel du Conseil Départemental en date du 13/06/2018, et suite aux tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2018,

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

- Agence de l'Eau : 50% 3 554.75€
- Conseil Départemental : 20% 1 421.90€
- Autofinancement 2 132.85€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de renforcement du système de télégestion de notre réseau AEP.
- **APPROUVE** le plan de financement proposé.
- **SOLLICITE** par conséquent de la part de l'Agence de l'Eau en autorisant le Département à percevoir pour le compte de notre collectivité, maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à nous la reverser.
- **SOLLICITE** de la part de l'Agence de l'Eau et du Département l'autorisation d'engager l'opération avant octroi des subventions.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires aux demandes de subventions.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

